

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 97/101 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A L'ELIGIBILITE DES COOPERATIVES AGRICOLES AUX AIDES A LA CREATION D'EMPLOIS

SEANCE DU 21 OCTOBRE 1997

L'An mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, et le vingt et un octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Nicolas ALFONSI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : MM.

François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Eugène BERTUCCI, Dominique BIANCHI, Pierre-Jean CASTA, Joseph-Antoine CHIARELLI, Jean-Charles COLONNA, Edouard CUTTOLI, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, François MOSCONI, Paul PERFETTINI, Pierre POGGIOLI, Paul QUASTANA, Simon-Jean RAFFALLI, Paul SCARBONCHI, Joseph SISTI, Jean-François STEFANI, Michel VALENTINI.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Pascal ARRIGHI à M. Pierre-Jean LUCIANI
M. Antoine GAMBINI à M. Edouard CUTTOLI
M. Sauveur GANDOLFI-SCHEIT à M. François MOSCONI
M. Ours-Ange-Pierre GRIMALDI à M. Jean JALPI
M. Emile MOCCHI à M. Vincent AVOGARI DE GENTILI
M. Pierre-Timothée PIERI à M. Michel VALENTINI
M. Jean-Paul de ROCCA SERRA à M. Jean-Charles COLONNA
Mme M. Jeanne VIDAILLET-PERETTI à M. Simon-Jean RAFFALLI



ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Jean-Louis ALBERTINI, Henri ANTONA, Jean-Marc BALESINI, Marie-Josée BELLAGAMBA, Dominique BUCCHINI, Pierre-Philippe CECCALDI, Paul COMBETTE, Jules-Laurent FERRANDI, Jacques FIESCHI, Alexandre GABRIELLI, Jean-Baptiste LANTIERI, Félix LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Michel MORETTI, Jules-Paul NATALI, Paul-Donat POLI, Jean-Guy TALAMONI, Alphonse TAMBURINI, Jean-Marcel VUILLAMIER.

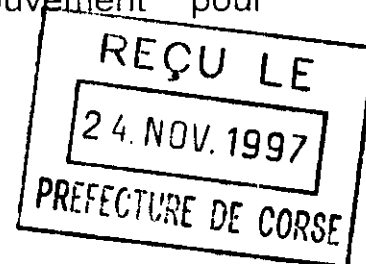
L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 91/428 du 13 mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 57,
- VU** la motion déposée par le groupe Mouvement pour l'Autodétermination,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOPTE la motion dont la teneur suit :



« Les entreprises privées de transformation de matières premières agricoles (fromageries, caves vinicoles, etc) sont éligibles aux aides à la création d'emplois.

Les entreprises coopératives travaillant dans le même secteur d'activité ne le sont pas.

Cette disparité est anormale même si elle a été voulue par une délibération de notre assemblée (délibération n° 96/70, excluant des aides à la création d'emplois les entreprises ayant une activité agricole).

En conséquence,

L'Assemblée de Corse

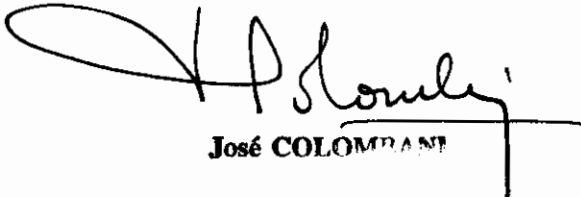
DEMANDE au Conseil Exécutif et, en particulier, aux Présidents de l'Office de Développement Agricole et Rural de Corse et de l'Agence de Développement Economique de la Corse de préparer, en concertation, une nouvelle délibération qui permettrait aux coopératives agricoles de transformation et de conditionnement d'être éligibles aux aides à la création d'emplois.

ARTICLE 2 :

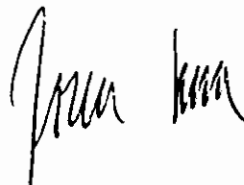
La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 21 Octobre 1997

Pour copie certifiée conforme à l'original
Pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation.
L'Administrateur Général des Assemblées


José COLOMBRANI

Le Président de l'Assemblée de Corse





Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA